

**BILAN INTERMÉDIAIRE
AVRIL/MAI/JUIN 2004
Marie-Christine Blandin**

LOIS

**1. Handicap – (Projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées)
Première lecture : 24, 25, 26 février et 1^{er} mars 2004**

La loi handicap n'a pas satisfait les justes revendications des associations

Le Sénat a adopté en première lecture le projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Tout au long des débats, j'ai alerté le gouvernement sur les critiques, les incertitudes persistantes et les inquiétudes générales suscitées par ce texte : affichage de grands principes sans réelle concrétisation, mise en place de nombreuses dérogations ou de sanctions peu dissuasives ou encore renvoi à de multiples décrets dont on ignore le contenu...

Contrainte par les insuffisances du texte, j'ai émis un vote défavorable. Dans un esprit constructif et aidé par les associations de personnes handicapées, elle a cherché à en améliorer substantiellement la portée et l'efficacité. Des amendements reposant sur le souci de protéger les intérêts patrimoniaux des personnes handicapées, la volonté d'accès à l'enseignement supérieur et donc par conséquent des mesures permettant aux personnes handicapées de passer des examens et des concours dans les conditions plus adaptées à leur handicap, etc...

Malheureusement l'ensemble des amendements présentés a été repoussé par le Gouvernement. Bien que l'examen sénatorial ait permis quelques avancées, on est bien loin de la grande réforme annoncée, tant le projet de loi reste sur les points essentiels insatisfaisant. (une prestation de compensation qui n'est ni un droit, ni un acquis; il n'existe pas de revenu suffisant permettant de mener une vie digne; enfin la création des maisons départementales et d'une commission des droits et de l'autonomie s'inscrit dans un cadre flou et incertain.)

2. Autonomie financière des collectivités territoriales (projet de loi organique, adopté par l'Assemblée Nationale, pris en application de l'article 72-2 de la Constitution relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales, rapport n° 324 Session ordinaire de 2003-2004 au Sénat)

La loi organique sur « l'autonomie financière des collectivités » est nécessaire pour mettre en œuvre la modification de la Constitution (organisation décentralisée de la République). Elle aurait pu être une réponse à l'inquiétude des élus locaux qui se voient transférer de plus en plus de compétences et de dépenses obligatoires.

Hélas il n'y a aucune garantie. On dit juste que les ressources « propres » seront une part « déterminante » de recettes.

Restent le flou et l'ambiguïté sur « propres » (fiscalité locale certes ... mais quid des dotations, des impôts transférés ou partagés : pour le Gouvernement il y aura tous les

impôts) et sur « déterminante » (un amendement des rapporteurs fixait cette part au moins à 33 % ; c'est moins que la proportion actuelle : l'amendement a été repoussé) ; de toute façon ils ne font pas la distinction entre commune/département/région et en plus il s'agit de ratio moyen, et non d'une garantie collectivité par collectivité.
Le seuil du Gouvernement sera les montants 2003.

DISCUSSION GÉNÉRALE : 1er juin 2004

Mme BLANDIN. – Faut-il le redire : nous sommes favorables à la décentralisation, tout comme nous sommes opposés à une méthode qui joue sur l'ambiguïté des objectifs, part prépondérante ou déterminante.

Lors de la révision constitutionnelle, la notion d'un État garant de la solidarité nationale avait été refusée. Nous sommes toujours aussi démunis avec ce projet de loi, qui n'apporte aucune des réponses attendues, rien sur la péréquation, rien sur la méthode pour les transferts, aucune perspective pour des ressources locales modernisées.

Le dialogue avec les citoyens montre qu'ils veulent des emplois, un cadre de vie sécurisé. L'autonomie des collectivités ne permet pas de répondre à ces attentes quand les moyens ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Par exemple, que signifie l'autonomie financière des collectivités locales quand l'État leur demande de soutenir la culture tout en détruisant le régime de l'intermittence destiné à garantir le développement de la création artistique ? De même, les économies d'énergie ou encore les mécanismes d'économie solidaire sont mal financés alors qu'ils représentent des projets porteurs d'emplois, non délocalisables, et qui donnent corps à l'autonomie des collectivités locales. Sommes-nous réellement dans un climat de confiance quand l'État supprime ses aides parce que la collectivité reçoit des aides européennes ? On ne peut parler de responsabilité des collectivités locales quand on décide à Bruxelles la réduction des services publics et la libéralisation des échanges à l'Organisation mondiale du commerce.

Mon regard est pragmatique. J'ai vu le maïs remplacer le bocage dans le Nord et les entreprises fermer sous le coup des délocalisations. La liberté de faire sans moyens dans un monde sans règles est meurtrière. Votre projet revient à mettre en concurrence les collectivités locales sans leur garantir l'égalité d'accès aux services publics. Sans péréquation, l'autonomie ne sera effective que pour les collectivités privilégiées.

Ce texte est dangereux car la contradiction est trop grande entre l'ambition du titre : « Autonomie financière des collectivités territoriales » et la vacuité du contenu. Ce projet de loi organique est une paraphrase de la loi constitutionnelle qui s'appuie sur des ratios virtuels. (Applaudissements à gauche. Murmures à droite.).

Par exemple, le gouvernement a repoussé les amendements :

- Amendement N°74
- Amendement N°42

EXPLICATION DU VOTE

Mme BLANDIN. – M. Sarkozy peut donc, sans passer par le Parlement, mettre en œuvre la défiscalisation des dons de parents riches à leurs enfants, et le Parlement ne peut pas, dans la loi organique, assurer la solidarité, garantir le contenu de ressources propres, permettre à l'Association des maires de France d'être entendue sans que ses propositions soient travesties, ni prendre en compte les idées avancées par les sénateurs, comme celles de M. Foucaud – revoir les bases – ou de M. Miquel – délier les taux, ou la mienne d'une taxe proportionnelle aux grandes surfaces commerciales imperméables.

Vous aurez révisé ce tour de force, partant de la Constitution, de mettre hors-sujet tout ce qui intéresse les gens. Lorsque les élus locaux, auxquels sont transférées des compétences dont ils ne veulent pas, comme la gestion des personnels techniques, ouvriers et de service, nous interrogerons, nous devons répondre : ce n'est pas possible, ce sera pour plus tard.

L'année 2003 sera prise comme base, et on verra après. Aux maires des zones sinistrées – Métaleurop ou ailleurs – le gouvernement n'a qu'une garantie à donner : la part déterminante des ressources s'appréciera en moyenne. Si Le Touquet, La Baule ou Cannes s'en sortent bien, vous serez dans la moyenne ! Courage donc !

Vous vouliez donner un deuxième souffle à la décentralisation : elle est à son dernier soupir et je voterai contre ses funérailles !

3. *Énergie (Projet de loi n° 328, rapport 330)*

PROJET DE LOI SUR L'ÉNERGIE : L'IMPOSTURE

Une loi sur l'énergie est bienvenue : les sociétés riches prennent conscience des pénuries à venir, et admettent enfin que l'émission de particules et de gaz à effet de serre menace notre santé, comme le climat. Mais là s'arrête la mobilisation.

Gouvernement après Gouvernement, les décisions ne sont absolument pas à la hauteur des enjeux. Quelques mesurette frileuses en faveur des énergies renouvelables, solaires ou éoliennes ne dissimulent pas la pérennité du scandale des transports.

En 2004, on persiste aveuglément à multiplier les routes et autoroutes (ce 17 juin 2004, Monsieur Gilles de ROBIEN annonce la construction de l'A 24 !), à encourager l'industrie automobile sans aucun bémol, on fragilise le fret ferroviaire, et on laisse piétons et cyclistes en péril sur des infrastructures qui ne leur accordent pas de juste place.

Avec des privilèges éhontés, la filière du tout camion façonne nos paysages, nos villes, l'air que nous respirons, la fiscalité, la formation professionnelle ; et des routiers, souvent exploités, deviennent malgré tout les chantres du bitume et du fuel.

Chacun participe du renoncement collectif : la poste déménage ses centres de tri des proximités ferroviaires et va s'installer près des bretelles d'autoroutes. Les entrepôts y fleurissent.

La SNCF, elle-même, développe une stratégie schizophrène et devient le premier transporteur routier. Dans une société de l'immédiat, les colis de la V.P.C., les plis des entreprises, les cadeaux des particuliers, les pièces détachées, les steacks hachés du Limousin qui vont dans le Nord et les côtes d'agneau du Nord qui vont vers le Sud, tout se charge et se décharge, roule et pollue.

Cette formidable contribution à l'effet de serre n'a été ni dénoncée, ni mise au débat par le Gouvernement.

Et c'est précisément cette omission qui révèle l'imposture de la *loi énergie*. C'est en effet au motif principal d'éviter l'effet de serre que le nucléaire est ressorti des cartons. Quand on enlève l'emballage du texte, cette loi pitoyable apparaît pour ce qu'elle est : un bon de commande par procuration du Gouvernement pour le lobby nucléaire d'E.D.F. – la forme de la manœuvre reste d'ailleurs aux frontières du juridiquement correct -. Il faut noter que ce que l'on nous présente ici comme un « prototype » vient d'être vendu, comme opérationnel, à la Finlande. Bien qu'ayant « emporté » le marché, ce n'est pas la France qui fera la cuve. En revanche, le prix tiré au maximum risque de nous coûter très cher.

Mais qu'importe ; au Parlement du peuple : quand le nucléaire va, tout va.

Le grand consensus gaullien de la bataille du charbon s'est réveillé : U.M.P., U.D.F., Communistes, ont applaudi à une science sans conscience qui balaye le drame de Tchernobyl comme un avatar des régimes de l'Est. La frêle conviction des Socialistes s'est vite émaillée de couacs dissonants : tel Parlementaire revendiquant l'EPR (European Pressurized Reactor) pour sa région, tel autre pour la sienne, et un troisième rappelant qu'il n'avait rien contre le nucléaire, suivi d'autres votant le lancement du programme ...

La fuite en avant dans le choix nucléaire est un événement majeur de l'actualité.

Il tourne le dos à la nécessaire prise de conscience du risque et des limites de la planète.

Il réfute la responsabilité des générations actuelles, hypothèque les conditions de vie des générations futures. Il ruine le frêle démarrage des énergies renouvelables et des économies.

Le Ministre DEVEDJIAN s'est, lui-même, trahi, en argumentant son avis défavorable à la maîtrise des consommations dues aux veilles des appareils audiovisuels et informatiques : *« supprimer l'état de veille des appareils électriques serait sans conséquence sur l'effet de serre puisque l'électricité utilisée est d'origine nucléaire » !*

Eh oui, Monsieur le Ministre, c'est bien le problème, ni le coût d'une centrale (3 milliards d'Euros), ni sa production de déchets ingérables, ni les démantèlements et décontaminations à venir n'entrent dans vos préoccupations.

On dit que c'est le progrès : un point c'est tout.

Dans la classe politique, les Verts sont isolés sur ce débat, et il serait juste qu'un référendum éclaire une décision aussi grave que la poursuite et la reprise du nucléaire.

C'est de l'aménagement européen du territoire qu'il s'agit : la France a-t-elle vocation à devenir le lieu de production et de retraitement à risque ?

A-t-elle vocation à voir transiter chez elle les déchets nucléaires du monde entier, quand ce n'est pas les stocker ?

C'est de développement durable dont nous parlons : cette filière génère des produits contaminés pour des siècles et perpétue des risques d'accidents aux conséquences irrémédiables.

C'est du contribuable dont nous évoquons le péril : sommé de payer sans transparence des équipements au démantèlement coûteux, qui produisent des Kilowatts vendus à perte à l'étranger.

C'est d'humanité dont nous parlons : pour avoir travaillé en Biélorussie, terre balayée par le vent des poussières de Tchernobyl, j'ai vu les enfants au système immunitaire perturbé, aux thyroïdes gonflées. Pour avoir entendu Svetlana ALEXIEVITCH dans son ouvrage *« La supplication »*, et ce que racontent les familles des liquidateurs rongés par les radiations, **je pense que nous ne pouvons pas manipuler ainsi la sécurité des gens.**

La loi est en navette, dans l'indifférence des habitants non alertés.

Entre l'artifice d'une polémique archaïque sur un mariage gay, et le dernier but de ZIDANE, on vote l'irréversible.

Il serait temps que soient hiérarchisés et explicités les enjeux de la démocratie, sinon les lobbies, en particulier ceux du nucléaire, n'ont pas fini de faire les choix à la place des citoyens.

DISCUSSION GÉNÉRALE le 9 juin 2004

En préambule je voudrais remercier le rapporteur Monsieur Revol pour la densité et la lisibilité de son travail. C'est un outil précieux pour tous, quelles que soient nos opinions. Je ne partage pas bien sûr pas son avis sur le débat public, où il fut refusé de faire de la maîtrise de la demande une priorité, et où un des sages rapporteurs se permit le luxe d'écrire que puisque les éoliennes ne tournaient pas quand il n'y avait pas de vent et puisque cela obligeait alors à avoir recours à de l'énergie d'origine thermique...alors on ne pouvait plus considérer l'éolien comme une énergie propre n'ayant pas de conséquence en effet de serre.

Je ne partage pas non plus son jugement hostile sur les groupuscules qui vilipendent ‘anathème qui est en rupture avec sa déclaration de volonté de dialogue constructif !
La minorité n’est pas gage de raison... mais la majorité écrasante d’une opinion non plus : souvenez-vous de Galilée.
N’ayant pas cette prétention, je ne vous donnerai ici qu’une parole verte.

Une loi sur l’énergie est indispensable : les ressources fossiles s’épuisent ; leur combustion accroît l’effet de serre (dont certains, qui se moquaient hier, semblent avoir admis la réalité) ; les pollutions encrassent nos villes et nos poumons.

Nous avons donc besoin d’une stratégie, de choix partagés, de hiérarchisation des contraintes, et bien sûr de démocratie, qui ne saurait aujourd’hui se concevoir sans vision européenne, ou sans vision planétaire : rappelons qu’un africain consomme 15 fois moins d’énergie qu’un américain, et 7 fois moins qu’un français ...

Pourtant l’énergie est déterminante pour les civilisations : l’utilisation du feu – pour se chauffer, s’éclairer, se défendre, passer du cru au cuit, mettre au four les poteries ou forger les métaux – la machine à vapeur, la lampe à incandescence ont bouleversé la vie de nos ancêtres.

C’est vous, dire avec l’actualisation des pénuries comme des nuisances, combien cette loi doit – devrait anticiper la profonde crise planétaire qui se profile.

Hélas les quelques vœux pieux sur les économies ou les renouvelables ne sont pas chiffrés.

Hélas le secteur des transports, complètement dépendant des énergies fossiles, et responsable d’une part significative des pollutions et de l’effet de serre, n’est pas abordé.

Hélas en matière de production d’électricité, vous nous demandez de choisir entre la peste et le choléra.

La peste du nucléaire avec son coût, son opacité, son secret défense, ses déchets dont on ne sait que faire, ses risques ...

Le choléra de l’effet de serre avec ses effets climatiques et donc ses atteintes aux rivages, ses tempêtes, ses canicules, ses bouleversements pour la faune et la flore dont nous dépendons.

Plutôt que de nous offrir la peste ... sans éviter le choléra puisque vous ne vous occupez pas des transports, il eut fallu choisir la santé et la sécurité.

Avec 3 milliards d’euros, il y avait de quoi faire une vraie loi cadre, qui hiérarchise les choix au bénéfice de l’intérêt général, en minimisant au mieux les contraintes : risques, pollutions, désordres climatiques, dépendance.

Accroître l’efficacité de l’utilisation de l’énergie est une priorité.

Voilà où la recherche et le progrès technologique sont attendus :

Hélas vous avez, par le passé, donné des signes forts : c’est entre 1986 et 1988, puis entre 1993 et 1997 que les budgets de la maîtrise de l’énergie furent laminés.

Récemment encore l’ADEME vit ses moyens divisés par 2, tandis que le budget recherche est vampirisé par le nucléaire [en 2002, 62 % de cet argent allait au nucléaire, 5 % aux renouvelables et 8 % à l’efficacité énergétique].

Je ne détaillerai pas ici le cortège de solutions de bon sens, qui sont à portée de main :

- réglementation thermique.
 - carburants des véhicules.
 - isolation des bâtiments.
 - infrastructures dédiées aux transports collectifs.
 - chasse au gaspillage, à confort égal.
 - lutte contre la pollution lumineuse.
 - Haute Qualité Environnementale,
- etc ...

Ajouter à cela une fiscalité intelligente, des normes responsables, et une réglementation adéquate, auraient charpenté la loi.

Au lieu de cela, j'ai l'impression d'un texte, cheval de Troie de l'E.P.R.

L'E.P.R. est ici promu comme indispensable. Pourtant la durée de vie des équipements en place n'imposait pas ce calendrier. Qui plus est, nous nous obstinons à exporter la production de 10 centrales, et récoltons consciencieusement leurs déchets. C'est un vrai marché de dupes.

Vous évoquiez, il y a quelques instants Monsieur le Ministre la compétitivité du bas prix utile aux activités électro intensives, et donc à l'emploi. Permettez-moi de vous détromper : dans ma région, celle de la plus grande centrale atomique d'Europe, celle où s'exporte à un prix tenu secret les KWatt sous la Manche, celle où la fabrication de l'aluminium dévore l'électricité... ce n'est pas à Gravelines que se développent les emplois... mais sur le territoire, là où se font les activités de haute qualité environnementale, d'économie d'énergie et d'efficacité. Les chiffres sont implacables !

Revenons à l'E.P.R.

Aux français on dit que c'est un prototype, aux finlandais que c'est un outil parfaitement opérationnel. J'ose d'ailleurs espérer qu'on n'utilisera pas l'artifice des garanties à l'exportation pour nous faire payer le juste prix de ce qu'Areva a vendu.

Aux contribuables, on ne parle pas des coûts de maintenance, de démantèlement, de gestion des déchets, ni du plafonnement de la provision pour risque.

Aux amoureux du paysage on ne dit pas combien cette production centralisée multiplie les lignes THT. On préfère agiter le spectre des éoliennes.

Aux pauvres on n'explique pas comment EDF promeut l'investissement en chauffage électrique (peu coûteux aux propriétaires et si cher pour les locataires qui paient les factures).

Aux intérimaires et aux cheminots, on n'a pas toujours dit qu'ils manipulaient des matières actives.

Non, l'E.P.R. ne sera pas conforme à la mission de service public : fournir de manière continue et égalitaire, au juste prix de l'électricité, après un vrai débat démocratique sur les choix énergétiques : trop centralisé, peu adaptable (dès qu'il fait chaud et que l'eau se fait rare, il est en difficulté), coûteux et entouré de mesures liberticides, cible dans les moments de tension, gelant toutes les autres pistes, et nous privant de diversification sérieuse, c'est une erreur de stratégie.

Alors notre autisme nationaliste pourrait se conforter : d'accord ce n'est pas du développement durable, la production d'uranium ne répond pas au principe de précaution – principe bon pour la communication – mais au moins cela se vend ! Et bien ce n'est pas si sûr, car 1 600 MW ne sont compatibles qu'avec des pays aux réseaux de transports très développés et 3 milliards d'euros sont hors de portée de nombreux acheteurs ... et puis c'est tellement confortable pour les autres de laisser la France payer et faire la sale besogne, et s'enliser dans son retard aggravé sur les vraies solutions d'indépendance et d'efficacité énergétique.

C'est par la reprise des amendements que ce projet pourra se requalifier. En attendant, il n'est pas à la hauteur des enjeux.

Il est très grave de constater le refus du Gouvernement :

- de reconnaître le droit de tous à l'Energie.
- de garantir la sécurité sous responsabilité de l'Etat de toute la filière nucléaire.
- de poser le problème des transports quand on aborde la lutte contre l'effet de serre.

4. charte de l'environnement (projet de loi n° 329)

J'ai soutenu (et **voté**) la charte de l'environnement, malgré ses insuffisances.

Je veux, par cette lettre, vous faire partager quelques moments du débat parlementaire.

Seule Sénatrice Verte, je m'étais déjà exercée au rôle inconfortable de « seule contre tous » sur la chasse ou sur le nucléaire (E.P.R.). Mais cette fois ci, il s'agissait de soutenir le texte d'un gouvernement sur lequel je ne me fais aucune illusion, en opposition aux Communistes (**abstention**) et aux Socialistes (vote **contre**) avec lesquels habituellement je travaille.

L'ensemble du débat est consultable sur www.senat.fr

J'attire votre attention au delà de toutes les critiques vives contre le principe de précaution, au delà du plaidoyer – à mon avis décalé – de BADINTER, sur l'inacceptable discours de CHARASSE – non représentatif de son Groupe.

DISCUSSION GENERALE LE 23 juin 2004

[Mme Marie-Christine Blandin](#). Cela ne me choque pas que l'environnement entre dans le droit constitutionnel.

Il est vrai que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ou le préambule de la Constitution furent écrits dans des souffles beaucoup plus passionnels et sanglants de l'histoire des peuples.

La société se mettait en mouvement sur elle-même, les hommes parlaient aux hommes et, après des siècles d'oppression, ils allaient naître égaux.

A nous en tenir, cependant, à la justice des actions de l'homme sur l'homme, qui est loin d'être acquise, nous avons négligé que nous ne sommes pas de purs esprits. Bien qu'habillés, policés et causants, nous ne survivons qu'en ingérant des matières végétales ou animales par la bouche et de l'oxygène par le nez.

Ce n'est ni une croyance ni une considération philosophique : c'est un fait, et les faits sont têtus. Oui, notre vie dépend de notre environnement, et il est juste de mettre en garde ceux qui veulent le compromettre.

D'ailleurs, ceux qui le compromettent aujourd'hui sont ceux qui, depuis toujours, bafouent les droits des autres. Ceux qui s'enrichissent en exploitant leurs salariés, en licenciant, en délocalisant sont les mêmes que ceux qui contaminent l'eau, rendent l'air irrespirable et épuisent les ressources.

Le droit des hommes et des femmes à ce que leur environnement, part de bien commun, ne soit pas souillé et compromis s'inscrit, certes, avec moins de panache, mais s'inscrirait peut-être avec autant de morts dans les acquis des contre-pouvoirs et des luttes.

Il n'est néanmoins pas innocent que des textes apparaissent quand les effets dévastateurs de notre développement non durable touchent les peuples les plus riches.

Quand la fabrication de nos pesticides rendait aveugles des centaines d'Indiens à Bhopal, quand nos déchets chimiques ne causaient de malformations qu'en Afrique, quand les désordres climatiques provoquaient des cyclones et des tempêtes dans le Pacifique, nous étions tous moins « sensibles ».

Mais voici que l'eau potable se fait rare, que l'érosion enlève les sols, que le nombre de cancers s'envole, que la pollution rend malade et tue, que les morts de l'amiante se multiplient, en attendant les décès dus aux éthers de glycol. Ciel, « mon » environnement !

Ce texte s'inscrit donc dans une aspiration tardive, mais légitime, des Français, qui sont spectateurs et victimes des dégradations. Le Président de la République, habile à parler de ce

qui touche, ne s'y est trompé ; et voici que le Gouvernement nous propose une charte de l'environnement.

C'est un beau texte, *a priori*, bien que malmené par ses accoucheurs et sauvé par Yves Coppens.

Mais, au-delà de votre besoin de communication, comment croyez-vous être crédibles ?

Vous qui venez de refuser que l'Etat soit le garant de la sécurité de la filière nucléaire.

Vous qui jouez la carte du « tout-camion », du « toutvoiture », aux dépens du rail et de la SNCF.

Vous dont les amis attendent avec impatience les OGM.

Vous dont les ministres, au Conseil de l'Europe, sont intervenus contre un vote du Parlement qui prévoyait que les pollueurs potentiels s'assurent ou prévoient une réserve financière.

Vous dont le Président est intervenu auprès de l'Union européenne contre le registre « inventaire, évaluations et autorisations » des substances chimiques.

Vous dont les amis du MEDEF, de la chimie, de l'agroalimentaire ou de l'automobile nous ont tous écrit contre la charte.

Vous dont le rapporteur, M. Gélard, s'employait, en dix points, à démontrer que, non, tout cela ne ferait pas mal, et recommandait l'utilisation de l'outil antidémocratique du vote conforme, parce qu'il ne pouvait y avoir aucune amélioration.

Et je vous épargne le livre de Luc Ferry...

[M. Patrice Gélard](#), *rapporteur*. Madame Blandin, me permettez-vous de vous interrompre ?

[Mme Marie-Christine Blandin](#). Je vous en prie, monsieur le rapporteur.

[M. le président](#). La parole est à M. le rapporteur, avec l'autorisation de l'orateur.

[M. Patrice Gélard](#), *rapporteur*. Madame Blandin, en quoi un vote conforme est-il antidémocratique ?

[Mme Marie-Christine Blandin](#). Il bafoue le Sénat !

[M. Patrice Gélard](#), *rapporteur*. A partir du moment où un texte est correctement rédigé par l'autre assemblée, on peut parfaitement aboutir à un vote conforme. Cela n'a rien d'antidémocratique !

La discussion parlementaire va se dérouler et ce que propose le rapporteur ne sera pas forcément ce que votera le Sénat.

Le terme « antidémocratique », pour qualifier un vote conforme, n'a donc pas lieu d'être.

[M. le président](#). Veuillez poursuivre, madame Blandin.

[Mme Marie-Christine Blandin](#). Il est vrai, monsieur le rapporteur, que vous n'avez pas donné d'ordres. Nous verrons donc ce que feront vos amis...

Je disais que je vous épargnais l'évocation du livre de votre ami Luc Ferry, vomissant sa haine des protecteurs de l'environnement. Après tout, nous avons aussi eu Claude Allègre, qui considérait que l'amiante était inoffensive...

Bref, vous n'êtes pas crédibles. En amour, il n'y a que les preuves qui comptent, et vous n'en donnez pas.

Par conséquent, sans pour autant les suivre, je comprends mes collègues qui sont défavorables à votre initiative, tant vous êtes à contre-emploi.

En revanche, je récusé les arguments d'atteinte à la compétitivité.

Chaque grande mutation sociétale a eu son cortège de protestations de ce type. Rappelez-vous : la faillite des planteurs de coton, parce que l'on abolissait l'esclavage ; la fin des mines et du textile, parce que l'on interdisait le travail des enfants ; la dégradation de la démocratie, parce que les femmes allaient voter ; et, aujourd'hui, l'entreprise menacée et le législateur bafoué, parce que l'on adosse à la Constitution des phrases attendues des Français comme : « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. »

Pour une phrase comme celle-là, pour votre principe de précaution, même très modeste et très amputé, pour le message porté par cette charte, pour le travail des quatre cents chercheurs qui la soutiennent, pour la peur que sème ce texte chez les moins scrupuleux qui mettent n'importe quoi sur le marché, parce que j'ai l'espoir que la vraie mise en oeuvre se fera par la gauche, et parce que je ne jette pas le bébé avec l'eau du bain, je pourrai voter ce projet de loi constitutionnelle, sous réserve, bien sûr, du sort que lui fera le débat. (*Applaudissements sur les travées du groupe socialiste et du groupe CRC.*)

[M. le président.](#) Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

AMENDEMENTS

AMENDEMENT N° 33 PRÉSENTÉ PAR Mme BLANDIN – Article 2 (ART. 5 de la Charte de l'environnement de 2004)

Dans le texte proposé par cet article pour l'article 5 de la Charte de l'environnement, après les mots : de manière grave, remplacer le mot : et par le mot : ou

Objet :

L'irréversibilité est une notion bien subjective, et les facultés des écosystèmes à résorber les pollutions ou à reconstituer des milieux sur le long terme sont parfois étonnantes. Il n'en demeure pas moins que les dégâts intermédiaires peuvent être particulièrement graves et mériter précaution préalable

AMENDEMENT N° 32 rect. PRÉSENTÉ PAR Mme BLANDIN et les membres du Groupe Socialiste et apparenté – Article 2 (ART. 5 de la Charte de l'environnement de 2004)

Dans le texte proposé par cet article pour l'article 5 de la Charte de l'environnement, après les mots : l'environnement : insérer les mots : et les êtres humains qui y ont partie liée

Objet :

On ne peut séparer la notion de dommage à l'environnement de celle du principe de précaution pour les êtres humains. C'est précisément parce que la survie de l'humanité dépend de l'environnement qu'il y a lieu de promouvoir ce texte.

AMENDEMENT N° 35 PRÉSENTÉ PAR Mme BLANDIN et les membres du Groupe Socialiste et apparenté – Article 2 (ART. 4 de la Charte de l'environnement de 2004)

Dans le texte proposé par cet article pour l'article 4 de la Charte de l'environnement, après les mots : à l'environnement, insérer les mots : et réparer les dommages causés aux personnes et aux biens

Objet

La restauration des écosystèmes, dynamique de l'environnement, reposera sur des périmètres peu aisés à appréhender, et sur des états initiaux souvent méconnus. Néanmoins, parce que cet environnement est notre bien commun, il est juste d'exiger une contribution à la réparation. En revanche, les atteintes aux personnes et à leur bien méritent d'être intégralement compensées. C'est le principe pollueur - payeur, reconnu en droit international.

INTERVENTION CHARASSE

À côté de l'admirable texte de 1789, admirable d'écriture, de précision et de concision, tout droit venu de la rencontre lumineuse du peuple, de la liberté et des travaux des plus brillants penseurs du XVIII^e siècle ; à côté de la formidable puissance du préambule de 1946, écrit en tremblant au milieu des dangers et de la mitraille, tout droit venu des maquis, des drames, du sang, de la longue nuit noire de la guerre et de l'espérance des âmes les mieux trempées, voici qu'on adosse une charte de l'environnement dont on se demande d'où elle sort et si elle n'est pas produite par quelques cerveaux perturbés assistés par la plume fraîche et naïve de Bécassine, de Nounours, de Jordi, de Lariflette et du Sapeur Camember. Quelle curieuse évolution de la pensée humaine et du droit ! Et quelle idée saugrenue que de vouloir flanquer ces immenses textes historiques, qui fondent les principes de notre société et de la République, d'un tissu de banalités, de niaiseries, d'évidences et de vérités non démontrées qui pourraient être sorties tout droit d'un livre pour enfants ou d'un devoir d'élèves de l'école primaire d'avant Jules Ferry – et je ne parle pas d'un scénario de Jacques Tati pour un nouveau chapitre des vacances de M. Hulot, car je ne confonds pas les deux Hulot... Cette charte a peu de chance de faire rêver la planète comme l'a fait la Déclaration de 1789. Qu'importe ! Puisque les temps modernes exigent que le Parlement soit désormais à la remorque des peurs, des fantasmes, des naïvetés, voire des âneries et des tautologies, il faut donc en passer par-là ; et, pour satisfaire une opinion publique baladée tous les soirs par les pires inepties télévisées, offrir, comme autrefois des Bourgeois de Calais, la tête de tous les responsables, de tous ceux qui acceptent de se sacrifier pour le bien-être de la société des hommes et des nations, à ceux qui demain vont dire le bien et le mal, bardés de certitudes venues tout droit de groupuscules d'hurluberlus qui se mettront en travers de tout, simplement pour satisfaire leurs manies, leurs obsessions et leurs dogmes. M. Badinter a rappelé que le principe de laïcité interdit à la Constitution de prendre position sur des dogmes scientifiques. Mais, j'irai plus loin : c'est un moyen donné par la République à des groupuscules non représentatifs, égoïstes, inconscients, opposés à l'intérêt national et dont les responsables ne seront jamais élus, pour se mettre tous les jours en travers et faire obstacle à la volonté de la souveraineté nationale, exprimée par ses élus et ses responsables légitimes. La République donne à l'individu le droit de l'empêcher d'être la République. Le texte qui nous est soumis, et spécialement l'article 2, est en réalité une compilation prétendument juridique de tout ce qui peut traîner comme banalités ici et là dans les journaux, les polémiques, les dîners en ville au café du commerce ou dans les réunions de quelques petites sectes au savoir-faire « expéditif et limité », comme disait le général de Gaulle. Cette compilation de fantasmes populistes est écrite d'une façon qui se veut savante. Et puisqu'il faut satisfaire une opinion publique avide de tout ce qui est le plus saugrenu, le moins démontré, le plus fantasmagorique et parfois le plus simplet, j'ai pensé qu'il ne serait pas inutile d'introduire dans le texte quelques locutions de bon sens venues du tréfonds de notre peuple et qui n'ont pas eu besoin de réunir les meilleurs juristes pour naître et prospérer dans le langage de tous les jours.

J'ai donc imaginé, à titre personnel, de compléter le préambule afin de rappeler, dans la charte, que l'humanité dépend du soleil qui se lève à l'est, qu'après la pluie vient le beau temps, que chassez le naturel il revient au galop, que comme on fait son lit on se couche, que la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a, qu'un homme averti en vaut deux, que tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse, que pierre qui roule n'amasse pas mousse, que l'argent n'a pas d'odeur, qu'il n'y a pas de fumée sans feu, que l'eau va à la rivière, qu'à cœur vaillant rien d'impossible, qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, qu'à l'impossible nul n'est tenu, qu'au royaume des aveugles, les borgnes sont rois, qu'il vaut mieux être riche et bien portant que pauvre et malade, qu'entre l'arbre et l'écorce il ne faut pas mettre son doigt, que qui a bu boira, que qui dort dîne, qu'à bon chat, bon rat, que chat échaudé craint l'eau froide, que le chat parti les souris dansent, que la nuit tous les chats sont gris, que les chiens aboient, la caravane passe, que la faim chasse le loup du bois, que les loups ne se mangent pas entre eux, que faute de grives on mange des merles, que l'enfer est pavé de bonnes intentions, qu'il ne faut pas déshabiller Pierre pour habiller Paul, que ventre affamé n'a point d'oreilles, que qui va à la chasse perd sa place, que qui sème le vent récolte la tempête, que qui veut noyer son chien l'accuse de la rage, que mieux vaut tard que jamais, que qui veut voyager loin ménage sa monture, qu'une hirondelle ne fait pas le printemps, que trop de précautions nuit, qu'il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, que c'est petit à petit que l'oiseau fit son nid, qu'aux grands maux les grands remèdes, que qui vole un œuf vole un bœuf, que le vice s'appuie parfois sur le bras du crime, que le nez de Cléopâtre eût été plus court, toute la face de la terre aurait changé et que dans le doute abstiens-toi.

Il faut aussi enfin tenir compte de la réalité concrète pratique et quotidienne. Ainsi, à l'article 3 de la charte, l'obligation de respecter la nature s'impose à tous – sauf besoin pressant, car de deux maux il faut choisir le moindre. On imagine mal les automobilistes interdits d'arrêt au bord de la route, pourtant commandés par les nécessités de leur nature. Veut-on fabriquer des victimes du principe de précaution ?

Il faut rappeler comme l'auraient dits certains révolutionnaires refusant le sursis demandé par Lavoisier, que la République n'a pas besoin de savants et que, comme l'a dit autrefois M. Thiers, la République sera conservatrice ou ne sera pas.

Le texte modifié que je suggère vaut bien celui qui nous est présenté parce qu'il correspond, lui, clairement au bon sens de nos compatriotes. Emporté par le mouvement de suivisme incroyable d'une opinion publique décontenancée, cette opinion dont personne ne sait qui elle est et que le grand Moro Giafferi qualifiait de « gueuse qui n'a pas sa place dans le prétoire », le Sénat va, après l'Assemblée nationale, avaler sans sourciller le brouet qui lui est soumis. Je ne peux que retirer l'ensemble de mes amendements 15 à 31 (exclamations désappointées), mais je m'interroge sérieusement et gravement : jusqu'où fera-t-on descendre la République, la souveraineté nationale, la loi, le droit ? Et que ne finira-t-on pas par proposer à la signature du Président de la République, au risque de dégrader profondément l'image de cette fonction si essentielle et pour laquelle j'ai un profond respect ?

M. Badinter a montré combien le texte menace la République, la souveraineté nationale, la laïcité ; et pour quel résultat ? Pour supprimer toute pollution ? Il ne faudrait plus d'agriculture, ni d'industrie..., mais le calumet de la paix fume, lui aussi !

Introduire dans le texte le principe pollueur- payeur, qui serait la seule vraie avancée sérieuse ? Ce serait une audace dont nous sommes hélas incapables !

Non, le but est simplement de faire croire au bon peuple que demain l'eau sera claire et l'air sera pur, comme le disait tout récemment M. Jean- Louis Debré, plus sévère que moi à l'égard de cette révision constitutionnelle ;

Tout cela n'est que de la poudre aux yeux pour amuser la galerie. « Tel qui rit aujourd'hui dimanche pleurera ». Hélas, au final, c'est la France qui pleurera. Je vais vous donner un conseil amical, monsieur le Ministre : je vous suggère de suggérer au Président de la

République de prendre tout le temps nécessaire pour convoquer le Congrès : vu le nombre de collègues qui voteront en marche arrière ; il faudra le temps d'adapter en, conséquence l'escalier de la tribune, conformément au principe de précaution. (MM. Fauchon et Biwer applaudissent.) Les amendements n° 15 à 31 sont retirés.

INTERVENTION BADINTER(extraits)

M. Robert Badinter. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est un texte singulier que celui qui nous est aujourd'hui présenté avec tant d'insistance. Car, sur le principe, tout le monde est d'accord avec son principe : inscrire dans notre Constitution l'objectif de valeur constitutionnelle de la sauvegarde et de l'amélioration de l'environnement...

Pourquoi être allé rechercher cette idée d'une charte constitutionnelle - sauf erreur de ma part, les deux termes n'ont jamais été accolés depuis la Restauration - de l'environnement « adossée » à la Constitution, notion qui, indiscutablement, est originale en droit constitutionnel ?

Ce n'est pas la bonne formule.

Le texte que vous nous soumettez aujourd'hui avec tant d'enthousiasme me paraît pouvoir se résumer - que ses auteurs me pardonnent ! - en trois mots : la suffisance, l'inutilité et la confusion.

.../

Le principe, je le répète, est juste, mais il est entaché par ces trois défauts.

J'évoquerai d'abord la suffisance. L'emphase avec laquelle ce texte est présenté comme l'équivalent des grands textes fondamentaux de notre ordre constitutionnel est inouïe !

Voilà qu'on l'identifie à la grande Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

...que tous nos ancêtres républicains qualifiaient, à juste titre, d'immortelle, qui, il faut le dire, est la gloire de la nation française et proclame, dans une langue incomparable, les grandes libertés politiques !

Voilà aussi qu'on compare la future charte au Préambule de la Constitution de 1946, certainement rédigé dans une langue moins belle, mais qui n'en porte pas moins l'empreinte douloureuse des temps que ceux qui l'ont conçu venaient de traverser. Je rappelle que l'assemblée constituante de 1946 était composée pour l'essentiel d'anciens résistants et de représentants de la France combattante qui, tous, voulaient donner à la République nouvelle le contenu social qui lui manquait.

L'heure serait venue d'ajouter, à égalité d'importance - vous voudriez que, après 1789 et 1946, 2004 soit vu comme un temps essentiel du développement des droits de l'homme dans les constitutions françaises -, un troisième volet : cette charte symbolique aurait ainsi la même valeur et la même force que les deux textes, et le premier d'entre eux en particulier, que j'évoquais.

Nous sommes, dans notre paisible Sénat, des législateurs modestes, des constituants laborieux ; je ne pense pas que, dans le cadre de cette session ordinaire de 2004, nous puissions prétendre nous hisser au niveau des grands révolutionnaires de 1789 et des résistants

de l'assemblée constituante de 1946 ; je ne crois pas qu'il faille céder, comme auraient dit les Grecs, à la tentation de pareil *hubris* constitutionnel.

Soyons plus modestes, et soyons aussi plus précis.

Il s'agit d'inscrire dans la Constitution que la protection et l'amélioration d'un environnement équilibré et sain sont des objectifs de valeur constitutionnelle. Parfait !

Je rappelle que nous avons déjà de nombreuses lois sur la protection de l'environnement : la loi « montagne » de 1985, la loi « littoral » de 1986, la loi Barnier de 1995, et nous avons même, depuis janvier 2000, un code de l'environnement. Mais tous ces textes n'ont en effet que valeur législative seulement.

Je le répète, nous souscrivons à l'inscription dans la Constitution, au même titre que la sécurité des personnes et des biens, de cet objectif de valeur constitutionnelle. Nous déposerons à cet fin un amendement destiné à compléter l'article 1^{er} de la Constitution, qui aura le mérite de la sobriété.

En revanche, la voie de l'adossement à la Constitution d'une *magna carta*, d'une charte constitutionnelle en matière d'environnement ne me paraît pas la bonne voie. Il n'est pas bon d'ajouter à une constitution des annexes auxquelles il est fait référence dans son corps. Il n'est pas plus compliqué d'inscrire dans la Constitution un titre nouveau - nous le proposerons - que d'y accoler un texte voulu comme une totalité. Je crois profondément que l'unité et la clarté de la Constitution doivent être sauvegardées.

Surtout, bornons-nous à être des législateurs constituants responsables au lieu de nous transformer en cette occasion en apôtres d'une nouvelle philosophie.

Cette remarque vaut pour le singulier préambule de la charte, nourri de considérations philosophiques et scientifiques...

[M. Michel Charasse](#). Pseudo-scientifiques !

[M. Robert Badinter](#). ...qui n'ont nullement leur place dans un texte constitutionnel et auxquelles leur inscription dans cette charte donnerait une valeur parfaitement injustifiée.

Comment admettre, à l'occasion de la reconnaissance d'un objectif constitutionnel de protection de l'environnement que vous prétendez faire consacrer « par le peuple français », au nom duquel vous légiférez, des affirmations aussi incertaines par leur contenu que catégoriques dans leur énoncé ?

Je sais bien que, depuis Solon, tous les philosophes se veulent législateurs et que le législateur incline volontiers, dans les meilleurs moments, à un peu de philosophie. Mais, tout de même, que le législateur constituant français évite de consacrer dans la Constitution des vues sur l'origine de l'humanité, sur son avenir, sur la diversité biologique et sur le progrès des sociétés humaines !

Fidèle disciple de Condorcet, je me permets de vous arrêter sur cette voie : ce sont là des concepts dont nous n'avons pas fini de débattre. (*Applaudissements sur les travées du groupe socialiste. - M. François Fortassin applaudit également.*)

J'entends bien que vous les laissez dans le préambule de la Constitution, mais vous savez aussi bien que moi que le juge constitutionnel ne manque pas, lorsqu'il en a besoin, d'aller chercher dans un préambule la phrase qui lui permettra de dégager un principe constitutionnel dont il saura tirer avantageusement les conséquences pour formuler des avancées ou des censures.

Qu'est-ce qui autorise le Parlement français - nous tous - à se prononcer au nom du peuple français sur les « conditions d'émergence de l'humanité » ?

Gardons-nous de trancher en droit constitutionnel, par conséquent en droit positif, de tels problèmes ! Ceux qui croient en Dieu seront choqués par la proposition et les laïcs, dont je suis - dont nous sommes tous -, rappelleront que le principe de laïcité interdit toute référence dans notre Constitution aussi bien à Dieu qu'à toute conception philosophique ou scientifique qui serait ainsi consacrée par l'Etat républicain. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

Vous avez cité justement le texte de 1789, mais, monsieur le rapporteur, dois-je vous rappeler que le 26 août 1789 la France était encore une monarchie - sur la nature constitutionnelle de laquelle on pourrait d'ailleurs s'interroger - et que, de surcroît, le principe de laïcité n'avait pas pénétré une république encore inexistante ?

Libre à chacun d'entre nous de faire état de ses conceptions dans ses écrits, dans ses propos, dans les colloques, dans les commissions constituées à cet effet, mais, dans sa Constitution, la République doit s'en tenir strictement au principe de laïcité, qui - je renvoie à Condorcet -, quand il s'agit de la Constitution républicaine, signifie la neutralité philosophique et scientifique.

De surcroît, disons-le franchement, le Parlement, si peuplé soit-il de femmes et d'hommes éminents, n'est pas une académie des sciences morales, physiques ou naturelles.

Pour justifier la constitutionnalisation du principe de sauvegarde de l'environnement, vous n'avez donc pas besoin, mes chers collègues, de vous abandonner à ce lyrisme philosophico-scientifique ; gardez-vous des énoncés philosophiques qui n'ont pas leur place ici. Formulons des choix politiques et fondons ainsi le principe constitutionnel que nous désirons voir adopter. Sur ce point aussi, nous déposerons des amendements.

EXPLICATION DE VOTE LE 24 JUIN 2004

Mme Marie-Christine Blandin. Messieurs les ministres, messieurs les rapporteurs, vous étiez face à un exercice très difficile : soigner la communication du Président de la République, en faisant miroiter l'écologie (*M. Henri de Raincourt rit*), sans effrayer ni vos amis, ni les entreprises qui polluent, ni la minorité de chercheurs qui font passer la compétitivité avant le bien commun.

L'exercice était si périlleux qu'il ne fallait pas changer une virgule et qu'il importait que le texte soit très brièvement débattu pour ne pas bousculer son subtil équilibre.

Pourtant, il y avait matière à l'améliorer. Les chercheurs et les associations auxquelles vous avez fait référence pour appuyer votre texte ont exprimé leurs regrets sur le principe pollueur-payeur, sur la santé, sur la restriction que porte en germe l'expression « grave et irréversible » qui a été retenue de préférence à celle de « grave ou irréversible ». Personne n'est donc dupe du manque d'ambition de ce projet de loi constitutionnelle.

Je voterai cependant ce texte pour les raisons suivantes : les ressources s'épuisent ; les écosystèmes sont si encrassés qu'ils ne parviennent plus à épurer suffisamment vite l'eau, l'air, les sols qui nous sont indispensables ; des bateaux rouillés, pilotés par des équipages exploités, vomissent leurs hydrocarbures sur les côtes de Bretagne (*Exclamations sur les travées de l'UMP*) ; on retrouve de l'insecticide DDT et des pesticides PCB dans le lait des femmes inuits.

Il est temps de donner un signe fort de reconnaissance du droit de l'environnement.

J'ouvre ici une courte parenthèse : j'ai trouvé blessants les propos tenus par Michel Charasse à l'encontre des milliers de bénévoles et de militants qui, a-t-il dit, « ne seront jamais élus ». Il a omis de préciser que ces derniers ont su travailler, alerter, prévenir, épauler les victimes.

Aujourd'hui, l'individu est protégé par les droits de l'homme - imparfaitement dans le cas des étrangers, des femmes, des handicapés -, par le droit du travail - insuffisamment si l'on songe à la chasse aux syndicalistes -, mais nos concitoyens ne peuvent plus s'accommoder de voir impunément leur cadre de vie dégradé, leur air pollué, leur assiette contaminée. Ils veulent que les pouvoirs publics soient mandatés pour mieux les défendre à cet égard.

En nous distinguant les uns des autres souvent sur le plan de la forme, avec précision et justesse, sur le plan de l'ambition, toujours clairement, politiquement et dans le même sens, nous n'avons pas suffisamment rappelé, au cours de ce débat, les limites d'un développement irresponsable, les victimes très nombreuses de la destruction de l'environnement, les limites de la planète, le mal-vivre grandissant, l'incertitude pour les générations futures.

C'est pour toutes ces raisons, bien plus importantes à mes yeux que les postures des uns et des autres, que je voterai la présente charte de l'environnement

NORD / PAS-DE-CALAIS

5. Archives minières CHARBONNAGES DE FRANCE

Le patrimoine historique d'une population, ce n'est pas seulement le bâti, c'est aussi tout ce qui garde mémoire de son histoire collective.

C'est le cas des archives de « CHARBONNAGES DE FRANCE » et des anciennes « HOUILLÈRES ».

Il en va de la connaissance des couches géologiques, des galeries, des puits, des circulations d'eau observées, des niveaux du sol

La fin programmée de Charbonnages de France, fin des concessions d'exploitation, la tentation de rendre aux collectivités les terrains « si elles s'engagent à ne plus avoir aucun recours » en cas de pollution, d'inondation ou d'effondrement sont déjà inquiétantes.

L'évocation de déménagement à St Etienne de toutes les archives m'a conduite, avec les géologues universitaires, à entamer une démarche auprès du Ministère de l'Industrie (23jun 2004).

6. Appui aux initiatives des ex salariés de MÉTALEUROP

Sollicitée par le MNCP (Mouvement National des Chômeurs et Précaires) et ACE (Actif Chœur Environnement), SCOP sur le site Métaeurop, émanation de Chœurs de Fondateurs. Je suis allée travailler avec eux à Dourges, le 9 avril dernier, puis visiter à nouveau le site :

- entretien avec la Direction SITA sur leurs projets.
- entretien avec les acteurs de la démarche alternative d'économie solidaire.
RECONVERTIR LE SITE : un repreneur SITA FRANCE
Le repreneur SITA FRANCE souhaite développer une école nationale, voire européenne, à vocation de traitement et recyclage des déchets :

- * fabrication compost déchets verts.
- * valorisation des déchets.
- * broyage pneumatique.

- * démontage engins.
- * déconstruction électronique

le site est favorable, raccordement SNCF, bord Deûle.
 SITA s'engage dans un principe de progressivité dans la dépollution.
 Les problèmes sont maîtrisés mais fortes contraintes administratives (autorisation de démolition).

L'acte définitif de rachat du site est en cours ; SITA ne reprend pas la responsabilité historique du site.

Le liquidateur est responsable légalement. Il reprend l'actif et le passif.
 SITA n'est pas responsable et met en œuvre la mise sous protection du site.
 SITA est prudent sur la formule « économie solidaire » (concurrence).

Devant les difficultés spécifiques que rencontrent les chômeurs, j'ai sollicité un rendez-vous et j'ai obtenu trois rendez-vous avec Borloo :

Un rendez-vous technique **mardi 18 mai** avec MNCP national qui a d'énormes difficultés financières (plus de convention et le Ministère leur propose de se constituer en régies) et organisationnelles (leur Président National bénévole est beaucoup moins disponible car recruté comme permanent salarié au siège du Faubourg Saint Martin).

Un rendez-vous **samedi 22 mai** avec Marie Blandin, Sabrina, Farid Ramou et Albert Lebleu (Chœurs de Fondateurs) et Deneux.

ODJ :

- Les amiantés et le plan social.
 - Les moyens logistiques des acteurs de l'économie solidaire (le local du MNCP à Lens va être détruit parce que dans des HLM vétustes, et aucune perspective ne se dessine...).
 - L'intelligence des micro projets (salarier en coopérative pour de futurs créateurs d'activité avant passage en création de PME).
 - Les difficultés du projet « laverie » de vêtements de travail contaminés.
 - Le vécu d'injustice sur la zone qui n'englobe (ZFU) pas Métaleurop.
- Un rendez-vous **dimanche** au maire de Courcelles Mr Vendeville (qui considère qu'il y a ceux qui ne s'occupent pas d'eux, ceux qui viennent faire des bons discours, et ceux qui agissent (Cf ce rendez-vous)).

Bilan du rendez-vous du samedi 22 mai 2004 (Jean-Louis Borloo)

- 1) Le problème du local MNCP (surface de 5 appartements environ) est à traiter dans le cadre de l'enveloppe « requalification logement » que le Ministère déléguera à chaque zone.
 - Lens est l'avant dernier à avoir envoyé son dossier, l'instruction n'est pas encore finalisée, mais cela se fera.
 - La place future du local animé par Deneux dépend des arbitrages locaux. Si problème, Borloo peut intervenir.
- 2) L'économie solidaire qui butte sur les réticences de SITA local, une direction départementale du travail frileuse, et le manque d'appuis et d'aides politiques à construire.
 - Borloo s'engage à promouvoir et soutenir les micro projets (Deneux lui fait une note). Il « motive » son Directeur Départemental du Travail.(problème de la jurisprudence Forbach pour la laverie, car emploi de CDD incompatible avec le site contaminé). Or les emplois d'insertion sont en durée déterminé.

3) La reconnaissance des amiantés :

Il reste très peu d'amiante in situ (pour faire valoir la loi). Pourtant les plaques pleurales des 50.65 ans se multiplient, les asbestoses aussi.

- Borloo propose que le Sous-Préfet mette à disposition le cabinet d'expertise qui a permis de qualifier la demande des sidérurgistes de Forgeval.

4) Demande judiciaire :

malgré les déclarations du Gouvernement, aucune information contre d'éventuelles poursuites contre GLENCORE (question écrite de Marie-Christine BLANDIN).

- « CHŒURS DE FONDEURS » a demandé l'extension de la liquidation de METALEUROP Nord à la Maison-Mère.
En attente d'un délibéré en septembre. Affaire suivie par Maître TILLIE.
- « CHŒURS DE FONDEURS » demande également la reconnaissance du préjudice moral et financier.
- Demande de création d'une Commission Parlementaire
Un temps soutenu par le Président de l'Assemblée Nationale.
Un Président et un Rapporteur pressentis : Messieurs Alain BOCQUET, André FLAJOLET.
Un courrier récent de DEBRÉ informe de l'impossibilité compte tenu de la procédure judiciaire en cours.(13mai).

Conclusion :

1) SANTÉ

Se rapprocher de Chœurs de Fondateurs (Lebleu et Ramou) pour construire un dossier d'expertise sur l'amiante.

- Inventaire in situ des matériaux.
- Evaluation du nombre contaminés.

2) ÉCONOMIE SOLIDAIRE

- Reprendre dans nos valorisations la spécificité du dispositif micro projets pour la création d'emplois.
- Les aider à monter les autres initiatives (laverie etc..) voir aussi avec Christiane Bouchart qui est allée représenter les Verts à leur Assemblée Générale. Ils sont plein d'idées mais assez démunis devant les procédures et les financements (dossier en Région).

3) LOCAL

- Qui au niveau de Lens (ville ? agglomération ? HLM ?) et au niveau de la Région (service ville) peut veiller à ce que l'enveloppe Lens inclut bien les M2 de la Maison des Chômeurs de Lens MNCP/Denoëux.

4) EN GÉNÉRAL

- Ressortir la motion verte Métaleurop et voir avec Percheron ou le DGS ce qu'elle devient concrètement : (au moins sur les contenus ci-dessus).

5) AUTRES DEMANDES SPÉCIFIQUES DE CHŒURS DE FONDEURS

- Etre épaulés : la médiatisation est tombée, les problèmes restent.
- Travailler avec les Vice-Présidents santé, amiante et retour des maladies de précaires comme la gale. associations, économie solidaire, environnement.
- Suivi de l'argent régional : la Région a voté une subvention pour prendre en charge la part patronale auprès de la mutuelle Prévéal après les licenciements. Cette mutuelle avait, pour sa part, accepté de revoir la cotisation à la baisse à cause de la situation exceptionnelle. Dès que la Région s'est engagée, Prévéal a augmenté la part salariés !!! Aussi nombre de salariés licenciés ont quitté Prévéal... et la Région paye...
- Dynamiser Dourges dont on a l'impression qu'elle est en stagnation et qu'il n'y a pas de vraie volonté régionale.
- Que la Région Nord/Pas-de-Calais aide à obliger les assureurs (Verspieren) à couvrir les activités de A.C.E.

7. *Paysage*

Tout comme les actions publiques souffrent de sectorisation et peinent à s'inscrire dans une synergie de développement durable, les interventions fonctionnelles sur l'espace le hachent et le malmène : tantôt c'est une voie de circulation qui le déchire, tantôt une barre de logements qui occulte l'horizon, tantôt une ligne THT qui le traverse.

L'attention au paysage peut nous guider vers une meilleure harmonie de l'ensemble des interventions et traduire avec qualité la rencontre nature-culture.

1. Avec la notion de tiers paysage, Gilles Clément (colloque du 15 avril 2004 à Lille « Le Tiers Paysage ») attire notre attention sur l'ensemble des délaissés de l'aménagement du territoire, et sur l'opportunité que représentent ces espaces où s'installent et se mêlent des espèces venues de très loin.

2. Groupe de travail « Paysage » au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Ce groupe veut veiller à l'achèvement des Atlas, et faire le point sur l'utilisation par les collectivités des plans et chartes.

La ratification d'une Convention Européenne est prévue en 2004, elle rappellera combien le paysage est une opportunité de cohérence territoriale à l'opposé de la sectorisation des politiques publiques.

Une réflexion a lieu sur les écoles ainsi que sur l'intégration aux collectivités des paysagistes (problème de la fonction publique territoriale).

CAMPAGNES

8. *Campagne des Européennes*

Meetings lillois et arrageois d'Hélène FLAUTRE (élue !).

Un journaliste algérien sans papier qui répète « nous ne sommes des dangers, nous sommes en danger », une tête de liste verte polonaise, Jacek BOZEK, qui chante à la tribune un hymne indien pour l'eau et l'air, la belle Hélène qui parle avec son cœur, et Dany qui se fait applaudir... Je n'ai pu, pour ma part, que révéler comment notables et grandes commis de l'Etat tiennent invisible l'Union Européenne, lui font porter toutes leurs errances, et dissimulent tous ses bénéfices.

C'est une à une qu'il a fallu aller chercher les voix face à des adversaires « taiseux » et à une presse hors sujet.

Initiative pour une Europe sociale avec Pierre LARROUTUROU.

9. *Soutien à la cantonale de Marie-Christine THÉRY en concurrence avec le P.S. local qui a perdu son sang-froid*

Marie-Christine Théry a fait 18% au 1^{er} tour des cantonales partielles de Lille et nous avons un instant espéré qu'après le soutien des Verts aux Socialistes élus, ils renverraient l'ascenseur.

Au contraire ! Furieux du maintien de notre amie (qui a fait toute sa campagne en fauteuil roulant !), ils ont placardé « je suis Verte, le logement, les vieux, la sécu, je m'en bats, Vive les pâquerettes ! ».

La population n'a pas su leur en être gré, puisque le P.S. a perdu 300 voix.

Notre Verte a presque touché les 42% battant le PS dans 5 bureaux historiques sur les 23 que comptent notre canton. Mais n'a quand même pas été élue...

Pendant le bilan des Parlementaires des 19 et 20 juin 2004 au CNIR, nous avons distribué des tracts ...

SOCIÉTÉ

10. *Sangatte/Sans papiers*

Sangatte :

La fermeture de Sangatte comme dénoncée par les Verts n'a pas tari le flux de migrants et a jeté encore plus fortement des centaines d'exilés dans la précarité et le dénuement.

Les lois Sarkozy ont porté leurs fruits amers, criminalisant des citoyens solidaires comme JC Lenoir et Charles Frametzelle, poursuivis pour « aide au séjour irrégulier d'un étranger en France » et convoqués le 1 juillet au tribunal de Boulogne.

(intervention en faveur des 2 accusés) : « La solidarité n'est pas un délit »

Communiqué de presse du 28/05/2004 : « être humain, faire partie de l'humanité »
c'est prendre la responsabilité d'autrui ».

Sans papiers (CSP 59) :

Lassés d'attendre la mise œuvre du protocole de régularisation négocié avec le Préfet Richer en juillet 2003, plus de 500 sans papiers ont entamé une grève de la faim illimitée.

Après 37 jours de grève, plusieurs interventions policières musclées, le Préfet accepte, fin juin 2004, un compromis soutenu par la nomination d'un médiateur dépêché en urgence.

Début juillet, 60 grévistes sont en voie de régularisation. La vigilance accompagne le suivi de la mise en œuvre du protocole pour tous les autres.

(nombreuses interventions écrites auprès du Préfet, visite régulière aux grévistes)

Droit à un logement décent/soutien aux 42 femmes guinéennes en grève de la faim (Avril).

42 femmes guinéennes en grande majorité régularisées administrativement (sauf 3 en cours) ont lancé une grève de la faim illimitée pour revendiquer un logement décent ; regroupées dans un squat à Lille avec leurs enfants, elles dénoncent les loyers exorbitants et locaux insalubres de propriétaires « négriers » et demandent l'accélération de l'instruction de leurs dossiers pour accéder à un logement social.

Le D.A.L., qui soutient leur action, réclame une véritable plate-forme pour le logement associant tous les bailleurs de fond. La crise du logement à Lille est à son comble.

Après 27 jours de grève de la faim, une délégation, conduite par le Professeurs JACQUARD et Monseigneur GAILLOT, Hélène FLAUTRE, est reçue par le Préfet qui s'engage le 16 avril 2004 dans un processus de relogement de toutes les familles

– *un acquis* -, les promesses ont été tenues.

11. Intermittents

Retour sur un an de conflit.

Les intermittents dans la lutte à plein temps

Le conflit des intermittents a pris une forme aiguë sous le coup de la signature de la nouvelle convention chômage des intermittents du spectacle du 26 juin 2003 ; instaurant une précarité plus grave pour les créateurs et artistes en France.

Déjà en 2001, le MEDEF réclamait purement et simplement la suppression du statut d'intermittent, un dispositif perfectible, pas toujours vertueux (effet d'aubaine pour les grosses sociétés de production) mais reconnu et envié internationalement et constitutif de notre vitalité culturelle sur l'ensemble du territoire français.

La bataille qui s'est ouverte avec le retour de la Droite pose clairement les enjeux de la place de la culture dans notre démocratie, quand celle-ci ne souhaite pas se réduire à un modèle consumériste et au marketing culturel.

Petit rappel : Depuis dix ans, les annexes 8 et 10 et leur éventuelle remise en question génèrent des crises récurrentes.

Mais il y a deux ans, Marie Blandin soulevait déjà le problème de cette situation au Sénat dans le rapport de Mr Le Garrec, où elle faisait observer que le texte relatif au régime **d'assurance chômage des intermittents du spectacle** adopté par l'Assemblée nationale ne dessaisissait pas les partenaires sociaux et que le législateur ne faisait que son travail en prorogeant les annexes VIII et X pendant le délai nécessaire à la conclusion d'un accord satisfaisant. Se félicitant que le rapporteur soit convenu de la nécessité de l'adoption d'une loi. Elle soulignait que pour apprécier l'ampleur exacte du déficit et son évolution, il convenait de ne pas tenir compte seulement du rapport entre les cotisations perçues et les prestations versées au titre des annexes VIII et X, mais de définir un périmètre élargi à l'ensemble des professionnels du spectacle.

Aussi **elle** rappelait les insuffisances et même les effets d'aubaine pour les employeurs provoqués par la situation actuelle, notamment dans l'audiovisuel. Cela étant, le « déficit » du régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle ne doit pas être apprécié en soi, mais au regard de l'ambition culturelle que l'on poursuit. En tout état de cause, l'ampleur des enjeux culturels liés à ce régime exige de laisser du temps à la négociation.

Avec le retour de la Droite, la situation prend une tournure différente : la rumeur d'une réforme radicale susceptible d'exclure massivement plus de la moitié des allocataires, grandit.

Le 26 juin 2003 à 14 heures, les partenaires sociaux se retrouvent pour négocier dans les bureaux du MEDEF. L'organisation patronale veut aller vite Pour bénéficier d'une

ouverture de droits, les intermittents devront désormais travailler 507 heures sur dix mois et demi, contre douze auparavant, et ne seront indemnisés que 243 jours contre un an au préalable.

Un appel pour le retrait du protocole

Le 27 juin, une réunion rassemble plusieurs centaines d'intermittents sous la grande halle de La Villette. Les Précaires associés de Paris (PAP), mouvement libertaire né des manifestations de chômeurs de 1997, proposent aux comédiens et techniciens de constituer un groupement autonome. La coordination des intermittents et précaires d'Ile-de-France voit le jour : «Le centre névralgique de la contestation se déplace à Avignon ».

Puis c'est l'annulation du festival Montpellier-Danse. Les consignes au sein du gouvernement sont claires : on passe en force.

Début juillet, Guillaume Cerruti (conseiller d'Aillagon) déclare devant un petit groupe de journalistes : «Dans quelques jours, c'est le début du Tour de France, on n'entendra plus parler des clowns.»

L'été des festivals vole en éclats : Montpellier, Aix, La Rochelle et Avignon sont annulés. Soutenant les intermittents à AVIGNON, Marie Blandin précisera que les débats de fond portant sur l'ambition culturelle de l'intermittent n'existent pas. Une grande fragilité caractérise les intermittents. Il faut savoir que tous les intermittents ne sont pas salariés.

Ainsi dans chaque ville, on défile en criant : «**Abrogation du protocole.**» C'est le mot d'ordre de la manifestation du 4 septembre, qui rassemble 10 000 personnes dans les rues de Paris. Alors que les saisons théâtrales sont sur le point de débiter, le ministre reçoit les principaux directeurs, et les avertit : «Ne soutenez pas le mouvement si vous souhaitez rester à vos postes.» Face à l'autisme d'Aillagon, les intermittents occupent le terrain. Le 18 octobre, ils investissent le plateau de Star Academy. Le 10 novembre, le journal télévisé de France 2. Cette intervention pose la question de la médiatisation de la crise. Pour les intermittents, elle n'est jamais suffisante.

Des parlementaires de divers groupes aux côtés des intermittents

Fin novembre, alors que la mobilisation marque le pas, des intermittents interpellent les parlementaires. Le 7 décembre, une dizaine de députés se retrouvent dans une salle de réunion de l'Assemblée nationale. Noël Mamère y annonce la création du comité de suivi de la réforme de l'intermittence : «**Nous avons mis du temps à nous pencher sur la question. Mais, depuis, le comité de suivi a travaillé, nous avons fait ce que l'Assemblée nationale a délaissé** ».

Réunis autour d'une même table, la Coordination des intermittents d'Île-de-France quelques parlementaires de gauche et de droite, des représentants du monde du spectacle, comme les acteurs Agnès Jaoui et Charles Berling aux côtés de Noël Mamère et Marie-Christine Blandin, pour les Verts demandent l'arbitrage du chef de l'État, afin que le gouvernement n'agrée pas, une fois de plus, un texte dont aucun professionnel ne veut tel qu'il a été signé par le MEDEF et la CFDT.

Pendant plusieurs semaines un espace de diagnostic et de propositions sur la situation inédite des artistes, détériorée voire compromise par le protocole UNEDIC sur l'intermittence, travaille d'arrache pied à l'élaboration d'une nouvelle plate forme. Ainsi, la coordination et le comité de suivi présentent une contre-réforme et tentent d'enrayer une machine dont la mise à feu est annoncée au 1er janvier.

Mercredi 25 février le collectif a tenu une Conférence de presse à l'Assemblée Nationale pour médiatiser une plate-forme élaborée par les artistes et les techniciens de la culture, le SYNDEAC (syndicat d'employeurs), et soutenue par les Parlementaires du comité de suivi (Ralite, Madame blandin, Noël Mamère...)

Après 8 mois d'attentisme Fillon/Aillagon, et déjà 2 mois de dégâts palpables, la solidité de cette plate-forme appelle à une réponse rapide du gouvernement..

A la 'rapidité- brutalité- absence de scrupules' ministérielle s'est substitué un travail avec expertise d'usage, méthode qui fut ici garante de l'ambition culturelle, de la prise en compte des diversités, de la faisabilité concrète. Bertrand Tavernier conclut d'ailleurs en comparant la cécité et la responsabilité de l'UNEDIC et du gouvernement, à la criminelle bêtise des généraux de 14/18 ne tenant pas compte des réalités de terrain connues des soldats qu'on amenait à la mort.

La plate-forme est aujourd'hui publique, au gouvernement jusque là autiste de s'en saisir, pour sortir la création et la diffusion artistique du borborygme ultra-libéral.

Il faut attendre la soirée des Césars pour voir le mouvement trouver son second souffle. La comédienne Agnès Jaoui interpelle le gouvernement. C'est une soirée cauchemardesque pour Jean-Jacques Aillagon. Le début de sa fin. Au lendemain de la défaite de la Droite aux élections régionales, la Rue de Valois s'interroge : Aillagon fait les frais de la crise qui empoisonne le gouvernement depuis huit mois, il démissionne.

Le nouveau ministre de la Culture est Renaud Donnedieu de Vabres. Il prend ses nouvelles fonctions très au sérieux. Dans ses premières prises de parole, il ne désavoue pas l'ancien ministre, quitte en coulisse, à lâcher : «Jean-Jacques a merdé.» Sa mission est claire : déminer le dossier, sauver la saison des festivals. Mais le climat n'est pas à la réconciliation.

Le 5 mai, RDV annonce la réintégration «sous condition» des exclus. Une mesure a minima qui déçoit. Et ce n'est pas la création d'un fonds de 20 millions d'euros qui peut apaiser les troupes. L'approche du Festival de Cannes inquiète. Au gouvernement, les dissensions vont bon train entre la Culture et Jean-Louis Borloo au Travail.

À CANNES : Des avancées

Dimanche 16 mai 2004 s'est tenue pour la 1ère fois de l'histoire du Festival une conférence de presse dans le Palais, à la demande du Comité de suivi.

Le comité dans lequel Marie-Christine Blandin, (sénatrice) et Noël Mamère (député) pour les Verts a rappelé que les intermittents crient à l'urgence depuis plus d'un an et cela sans aucune réponse, malgré l'élaboration de propositions alternatives concrètes.

Des traductions « grand public » en anglais, allemand, espagnol, italien, polonais, portugais, brésilien sont déjà disponibles pour expliquer à tous et internationalement, le problème et ses enjeux.

A l'issue de la conférence de presse après 1H30, bruits de caméras, arrivée en fanfare du Ministre Renaud Donnedieu de Vabres. Il annonce qu'il veut entendre les demandes et répondra.

le Ministre de la culture a enfin entrouvert la porte. L'annonce de l'ouverture dans les 10 jours d'une négociation devant déboucher sur un nouveau protocole constitue une réelle avancée. De même la réintégration des « recalculés » du spectacle dans l'ancien dispositif, et l'annonce des mêmes règles pour les nouveaux entrants ne peut que satisfaire toutes celles et tous ceux qui se battent depuis des mois sur ce terrain.

1) Les urgences : dès lundi UNEDIC et ASSEDIC sont d'accord pour régler le problème des femmes enceintes.

2) Les exclus (pas « des » exclus mais « les » exclus) du dispositif, pénalisés par le passage de 507 H sur 12 mois à 507 H sur 10 mois seront pris en charge au moins par le fonds provisoire d'urgence (devenu élastique).

3) Un « expert » se charge du chiffrage. Personne ne sait combien ont été « recalés » A la question : «Et les entrants ?», il confirme que seront pris en compte ceux qui n'auraient pas encore bénéficié de la couverture, mais qui exerceraient des activités culturelles et auraient, par exemple au 1/10, leurs 507 heures.

4) Un nouveau système tenant compte de la solidarité interprofessionnelle, respectant la spécificité de la culture sera élaboré pour être opérationnel en 2005.

L'Etat et l'UNEDIC se voient dans les 10 jours maximum.

La nation sera pédagogiquement mobilisée pour être à même de comprendre les enjeux.

Le calendrier ne dépend pas des Festivals.

Il faudra que les collectivités réfléchissent.

L'Inspection du travail et l'URSSAF auront à dépister l'utilisation de précaires sur des missions qui pourraient être permanentes.

Le « champ » mérite un accord des partenaires sociaux. Sinon on légifère

(cf fonctions dans certaines entreprises qui ne relèveraient pas de la culture).

Précision : les techniciens dédiés à la culture ne sont pas concernés par ces restrictions.

5) Les problèmes des congés maladie ne sont pas encore résolus.

6) Regrets sur les violences et sur les choses choquantes qui se sont produites.

Pour autant, Les Verts ne font pas confiance de manière aveugle à ce Gouvernement qui cherche manifestement à gagner du temps jusqu'aux élections européennes. Les Verts seront donc exigeants et vigilants sur l'application concrète des mesures techniques annoncées. Ils jugeront notamment le Ministre à sa capacité à faire respecter ses déclarations en face de l'UNEDIC qui n'a pas su, dans le passé, saisir les opportunités de faire évoluer ce dossier de façon intelligente.

Un compte rendu exhaustif de toutes les réunions et actions a été remis à la Commission Culture des Verts.

12. Jeûne anti-nucléaire

Soutenus par le réseau Sortir du Nucléaire, ils sont 3 à Paris et plusieurs en province à débiter le 21 juin 2004 une grève de la faim illimitée.

Ce jeûne de protestation vise à mobiliser contre la relance archaïque et dangereuse du nucléaire, l'EPR. Je suis témoin (de la quasi unanimité sénatoriale pour l'EPR) et soutiens donc cette initiative.

J'ai représenté les Verts à la conférence de presse de lancement de ce jeûne le 18 juin 2004 à Paris.

13. Paix au Proche-Orient.

Faire vivre au Sénat et à l'Assemblée Nationale l'initiative de Genève par la Présence de Y.Belin et Y.Abed Rabbo : tel était le défi de notre petit groupe d'élus trans parti.

C'est le 26 mai 2004 qu'a eu lieu cet événement réussi.

14. Prison de Montluc à Lyon (visite le 15 juin 2004)

« Quand J'étais présidente de la région Nord (Pas-de-Calais), j'avais déjà visité à deux reprises la prison de Loos-les-Lille, qui est une véritable abomination. Elle transpire la vétusté, la surpopulation, avec des mixités aberrantes de détenus, une absence de luminosité naturelle. Le personnel, malgré son courage et son sang-froid, y exerce une tâche insurmontable de garantie de la sécurité. Tout est réuni pour que la réinsertion soit compromise : la promiscuité, la laideur, l'absence d'activité en nombre suffisant (1). Je me suis rendue sans rendez-vous le 15 juin à 10H à la prison de Montluc et j'ai été moins choquée car c'est une prison à taille humaine où j'ai pu constater un respect des personnes. Il y a une nurserie, assez conviviale, une bibliothèque, très fournie, les douches sont propres. Ceci dit, l'établissement est petit, très vieux et surpeuplé, puisqu'il y a 63 détenues pour 24

places, dont 40 prévues ! Certaines cellules, prévues pour une seule personne, en accueillent 2, 3, 4. Les lits sont récents et les fenêtres apportent lumière et ventilation. Il y a des toilettes fermées sauf dans la cellule disciplinaire où une femme se trouve pour introduction illégale d'un téléphone portable dans la prison. Ce qui me choque, c'est que cette prison a 2 ailes, dont l'une, délabrée et inutilisée et pourrait permettre si elle était réhabilitée, d'éviter l'entassement des détenues. Les cellules sont réparties sur deux étages de part et d'autre d'un puit central éclairé par une verrière. Celle-ci permet un apport de lumière mais en cas de chaleur, il peut faire jusqu'à 45 degrés. Il faut absolument investir dans des vitres avec barrage thermique pour stopper la souffrance des détenues et du personnel. Ma visite a duré 2 heures ce qui est insuffisant pour dresser un réel constat mais force est de constater que l'inventivité et la disponibilité du personnel se heurtent à la surpopulation et l'inadaptation des locaux. Montluc souffre aussi des lois Sarkozy/Perben qui ont accru le nombre d'incarcérations, les mises en préventives sans le moindre investissement pour restaurer la dignité minimale des prisons ».

15. Grande Distribution

Sarkozy s'est engouffré dans la « provocation Leclerc » de la baisse des prix. J'ai rencontré Christian Jacquiau auteur de « Les coulisses de la grande distribution ». Il expliquait déjà comment la course aux prix les plus bas ne permettait déjà plus que ceux qui fabriquent ou produisent, le fassent dans des conditions décentes au plan social et environnemental... Et l'on va encore baisser les prix sans s'attaquer au scandale des marges-arrière ! La facilité avec laquelle Auchan et Carrefour se sont laissés convaincre en dit long ! Ainsi serons nous invités, aussi modestes soient nos revenus pour peu qu'il y en ait encore, à venir avec notre caddy détruire nos emplois, en favorisant les producteurs qui tirent sur les prix, et licencient d'autre part.

16. Islam et juste reconnaissance

Des enseignants excédés, démunis, des francs-maçons jaloux du sens qu'ils donnent à la laïcité, des élus soucieux de la République ont fait converger leur malaise et leur ambition pour l'école pour promouvoir un texte de loi. Un projet nous est aujourd'hui soumis, comme réponse aux problèmes. Pourtant, quand on lit les débats, quand on entend les arguments rationnels, quand on écoute l'émotion de témoignages pathétiques, on s'aperçoit que le problème à résoudre n'a pas été clairement édicté :

- ni dans son contexte : nous avons plus de récits que d'études sociologiques universitaires. Nous restons en manque de chiffres, en particulier sur les motivations, et sur l'évolution des comportements des filles qui sont par exemple entrées voilées, et sorties diplômées et cheveux au vent.
- ni dans les buts poursuivis :

s'agit-il de :

- restaurer la paix dans l'école publique ?
- garantir aux enseignants la sérénité dans leurs cours, la non-remise en cause des programmes scolaires, la fin des injures racistes ?
- réaffirmer l'accueil équitable que la République doit à chacun, sans référence à la religion ?
- protéger les élèves contre toute aliénation ?
- protéger les femmes contre l'oppression machiste ?
- requalifier les règles du vivre-ensemble ?

S'agit-il de tout à la fois ?

Cet ambitieux et louable programme se lit en filigrane de la collecte de récits de l'inacceptable, dont a témoigné la commission STASI, ou dans vos interventions..

Mais l'outil promu : la loi, et son objet : la laïcité, et sa cible médiatisée : le foulard des filles de confession musulmane ne répondent pas à toutes ces ambitions.

LE PRINCIPE DE LAÏCITE qui nous rassemble, c'est la neutralité du service public, la liberté d'expression, le renforcement de la cohésion et de la fraternité entre les citoyens, le refus des discriminations, l'égalité entre les sexes et la dignité de la femme.

Or le projet ne donne pas de perspectives à celles dont l'affichage était une réaction au rejet :

La discrimination, reflet d'un racisme ordinaire persistant, discrimination à l'embauche, à l'apprentissage, au logement, souvent sans preuves donc sans recours, a conduit les victimes à désespérer du modèle républicain et de ses valeurs.

Et c'est hélas cette conscience victimaire qui a conduit à valoriser a contrario l'origine culturelle ainsi stigmatisée, voire à la mythifier avec des supports à portée de main : les accessoires de la religion. Pourtant il s'agit plus de culturalisme que de retour à un islam intégriste !

Notons au passage que les garçons souvent plus perturbateurs de la classe, et pour certains, acteurs de l'humiliation des filles, sortiront indemnes du texte, chemise fermée, poignets serrés, et barbe au menton !

La lutte contre l'oppression des femmes est un combat que nous renouvelons chaque jour en tant que féministes et nous constatons, hélas, que perdurent , sans privilège de culture :

- les coups.
- les salaires différents.
- le harcèlement.
- les conventions internationales signées par la FRANCE privant des épouses de leurs droits, sans que les textes et leurs décrets ne soient remis au débat.

Plusieurs d'entre vous ont tenu à réaffirmer qu'il n'y avait pas de défiance envers une culture. Mais comment sera interprétée cette laïcité qui fait ses choix ?

Même vigoureuse, elle s'accommode fort bien des aumôneries, des prêtres venant dans les locaux, du statut de l'Alsace-Lorraine, du régime fiscal favorable des dons faits aux associations culturelles, de la charge financière des édifices, des garanties d'emprunts faites par les collectivités, des subventions de fonctionnement, du salaire des enseignants en lycées privés confessionnels, des sonneries des cloches, des processions sur la voie publique, de la messe de Sainte Geneviève dans les gendarmeries, et de l'absence d'école publique dans de nombreux cantons ... mais soudain c'est le voile d'une religion qui pose problème ... alors que l'objet de la laïcité à l'école ce sont d'abord les locaux, les programmes scolaires, le personnel payé sur fonds publics.

Tout comme le foulard ne peut pas être considéré à priori comme l'étendard d'une attaque contre la République, l'interdiction du voile ne fera pas tomber par miracle tout ce qui nous mobilise :

- les agressivités entre groupes, qui n'ont pas besoin de signes pour se toiser
- les fragilisations de la mixité
- les scandaleuses tentatives révisionnistes
- l'absentéisme des heures d'éducation physique
- le comportement machiste, méprisant et prédateur

Il a également été dit « la loi doit exclure tout arbitraire ».

Pourtant, c'est le terme « ostensiblement » que l'on nous propose. Les chefs d'établissements s'en disent satisfaits. Je crois pourtant qu'à l'usage, ils découvriront la faiblesse de l'outil, tant il est sujet à une grande latitude d'interprétation subjective.

« Ostensiblement » générera discussions et contestations.

Je regrette que ce débat, à la télé, dans les journaux, dans des commissions, ait été l'occasion d'injustes procès d'intention : non les promoteurs de la loi ne sont pas des racistes. Non, les opposants à la loi ne sont pas des irresponsables.

Maintenant soyons pragmatiques : les filles voilées sont soit militantes, soit victimes. Si elles militent, est-il judicieux de les tenir à l'écart du savoir et de la confrontation, pour qu'elles renforcent les rangs de ceux, plus que minoritaires, qui font passer la religion avant la République ? Et si elles sont victimes, l'exclusion les privera du dialogue formateur, de l'instruction et ne leur laissera comme horizon que l'emprise de leurs bourreaux supposés ... Je ne confonds pas une jeune fille à la tête couverte et une intégriste fanatique, tout comme je ne vois pas dans un catholique portant une croix un inquisiteur porteur de terreur ou un farouche descendant des croisés.

Alors que l'on a réduit les crédits du FASILD , qui soutenaient les associations de dialogue, le nombre d'encadrants par élèves, les postes au CAPES, et l'ensemble des appuis aux plus précaires, cette loi cible davantage les symptômes d'un malaise que les causes de celui-ci. Son débat a déjà généré plus d'incidents que de paix, plus de radicalisation que de fluidité. On ne protège pas les victimes en les prenant pour cible, tandis que ceux qui agressent les autres, par machisme ou communautarisme belliqueux restent intouchables. On n'intègre pas dans la République en fermant la porte de l'école laïque, au risque d'ailleurs de renforcer les écoles confessionnelles. Particulièrement pour une fille, l'école publique c'est le lieu où se construit la liberté de chacune : la force de choisir son mode de vie, ses opinions, sa sexualité, son type de relation à autrui, la connaissance de la contraception ou de l'IVG, l'accès aux lois et aux lieux qui protègent les femmes contre les insultes, les coups, les humiliations. Parce que la France doit émanciper toutes ses filles par ce lieu, je voterai contre cette loi. Je mesure le large consensus autour de l'opportunité de ce texte. Démocratiquement, je forme des vœux pour que les bonnes intentions puissent se concrétiser. Mais j'ai peine à croire que le symbole suffira à préserver sans la vider l'école publique, ses valeurs, et son rôle républicain.

Dans la suite de ce travail, avec la LDH, le Monde diplomatique, des syndicalistes et des associations de femmes l'idée est d'approfondir le travail avec des femmes qui se plaignent du sort qui leur est fait en France. La dynamique de ce groupe informel mais d'une très grande richesse a été temporairement bousculée par le fait que Besaïd faisait la campagne télévisée de M.G Buffet.

17. Mandat Unique

L'association « Pour le Mandat unique » continue (assez confidentiellement) d'accrocher son char à une étoile, mais ni un vote des cumulants du parlement, ni un référendum sur le sujet ne s'annoncent...

C'est à Aix le 18 mai 2004 qu'a eu lieu la dernière Assemblée Générale où Jeanne Meunier m'a représentée sur le thème non consensuel, cumul et parité.

La loi sur la parité a permis d'engager le débat sur la juste place des femmes en politique et d'initier des changements radicaux dans la composition de nos assemblées, pour peu que les lobbies machistes aient remis leur archaïsmes.

C'est ainsi que les Conseils Régionaux issus de scrutins de listes strictement paritaires, se sont réellement féminisés.

Mais c'est aussi ainsi que l'Assemblée Nationale, issue d'une somme de scrutins majoritaires, n'a pas suffisamment fait sa mue : les pénalités étaient trop faibles et dans les rivalités d'individu à individu pour le pouvoir, les femmes jettent souvent, les premières, l'éponge ; l'investiture revient dès lors à celui qui occupe tout son temps à s'auto-promouvoir.

Il est d'ailleurs très révélateur de constater la sélection qui s'opère au 2^{ème} degré des Assemblées : une large majorité d'hommes cumulant s'emparent des postes de pouvoir : désignations, Vice-Présidences et occupation massive de la nébuleuse opaque des

intercommunalités – ces dernières ayant mystérieusement échappé aux lois de parité, comme de cumul.

Lors du débat sur la parité, une minorité de femmes, dont Élisabeth Badinter, manifestèrent leur désapprobation.

N'est-il pas vrai que, dans un monde idéal, il n'y avait pas besoin de loi pour féminiser les Assemblées ?

Les Verts, depuis les européennes de 1989, présentent des listes strictement mixtes. Les Communistes ont réussi sans obligation en 2001, le tour de force d'un groupe parfaitement paritaire au Sénat.

Mais les faits têtus du retard honteux de la France appelaient un texte, nous ne pouvions plus nous accommoder d'exceptions militantes ou de vœux pieux.

Le débat aborda un autre champ : celui de la juste représentation d'autres pans de la société anormalement éloignés des mandats : les femmes et les hommes issus de l'immigration par exemple.

Une actualité plus récente a ravivé la question de la « discrimination positive », fille de « l'affirmative action » aux USA, l'initiative revient à Monsieur Sarkozy qui nomma un Préfet qu'il définit comme « issu de l'immigration » après la bévue « Préfet musulman ». Je me suis affichée contre cette initiative, on m'objecta mon soutien passé à la loi sur la Parité.

Je persiste dans mes positions : la moitié de la société est féminine, nous sommes génétiquement, objectivement, distinctes – on peut nous compter - , et c'est justice que d'incarner dans les institutions des droits égaux à ceux des hommes (dans le monde du travail aussi d'ailleurs, mais c'est une autre lutte).

En revanche, quiconque s'aventurerait dans la définition mesurable d'une « population issue de l'immigration » irait sur le terrain scabreux de critères ethniques ou culturels et cautionnerait, à son corps défendant, les théories racistes de la différence, non des individus, mais des groupes.¹

Nous avons donc davantage besoin de justice, de vigilance et de sanctions contre les discriminations que de quotas.

Cependant, aborder simultanément l'insuffisante place des femmes et la distorsion entre la société vraie et la représentation élue a une vertu : cela peut conduire à découvrir des causes communes politiques et mécaniques à ces injustices, et un remède unique et semblable :

Pour que l'horizon des « éloignés des mandats » ne soit pas bouché, encore faut-il qu'il y ait des sièges disponibles, et qu'ils partent à chances égales !

Sur ce dernier point, des associations citoyennes oeuvrent, diffusent l'information, aident à la prise de parole, forment aux responsabilités, et ainsi lèvent les inhibitions.

Mais sur « l'offre » de mandats que se passe-t-il ?

Des centaines de cumulants gèlent des milliers de postes, et souvent ils s'appuient sur un mandat acquis pour faire campagne pour son renouvellement, quand ce n'est pas le mandat acquis qui sert de levier pour un mandat d'un autre niveau institutionnel.

A l'intérieur des partis, l'image installée « je suis connu » achève de convaincre les militants de ne pas promouvoir une candidature neuve et « risquée ». Nombre de partis préfèrent reconduire des notables masculins plutôt que de prendre le risque de perdre telle mairie ou telle circonscription en osant une Julie, une Fanchon ou bien un Mohammed ou Khaled ou pire encore une jeune Khadidja !

¹ Comme le fait remarquer le directeur de l' Observatoire du communautarisme, François Devoucoux du Buysson : « Pierre qui a les cheveux crépus comme sa mère marocaine, mais qui porte le nom bien français de son père originaire du Cher aurait-il le même traitement qu'Omar dont les deux parents sont nés au Sénégal ? ou de Samia qui a le visage blanc comme sa mère (française) mais qui porte le patronyme algérien que lui a donné son père ? ».

Si la loi était moins permissive pour le cumul, les règles seraient les mêmes pour tous qu'ils soient de Gauche ou de Droite et les Maurice, Jean-Claude ou Marcel ne pourraient plus cumuler.

Contre le mandat unique, contre l'éternel renouvellement, on objectera pertinemment : l'inexpérience des nouveaux et nouvelles, le problème de la perte du savoir accumulé, le nécessaire lien avec le terrain pour les Parlementaires ou simplement l'aspect social pour l' élu « remercié ».

Ce dernier point appelle un statut plus respectueux du temps consacré à la chose publique et une attention plus forte aux gens issus du privé ou de l'associatif car les fonctionnaires peuvent, eux, récupérer leur poste à la fin du mandat.

Ceci appelle aussi une juste indemnité pour les maires des petites villes dont l'activité à risque et à plein temps n'est compensée que par une faible rémunération qui confine à la précarité.

En revanche, l'état économique, social, environnemental et démocratique de notre pays devrait rendre modeste sur le label de « l'expérience ». A l'évidence, les pistes suivies par « ceux qui savent » ne sont pas exemptes de séquelles graves.

Le contact avec le terrain est indispensable mais je prétends qu'une femme qui conduit ses enfants à l'école, fait ses courses, milite dans une association, emprunte les transports en commun aux heures de pointe, en sait bien autant, sinon plus, que Monsieur le Député-Maire qui corrige quelques injustices dans sa permanence hebdomadaire et multiplie les inaugurations.

L'accès aux savoirs du quotidien n'a pas pour passage obligé le mandat local, mais le savoir du quotidien outille concrètement l'exercice d'un mandat local.

Reste la précieuse connaissance des territoires, des procédures, des jargons qui mérite que l'on s'y attarde. Les femmes nouvelles élues que j'ai rencontrées ne manquent jamais d'énoncer publiquement leurs questions. Elles font parfois sourire des Messieurs bien installés parmi lesquels, une part significative n'en sait pas plus ... mais ne demande rien, se reposant sur quelques élites bavardes et opérationnelles au plan médiatique.

La connaissance peut se transmettre, les futurs candidats peuvent être documentés, formés, initiés. Une clarification du langage, une pédagogie sur les procédures seront d'ailleurs bénéfiques tant au nouvel élu qu'au citoyen de base qui a le droit de comprendre.

Nier que cette transmission soit possible, c'est, pour un élu, se croire indispensable, irremplaçable, c'est prendre le risque intime et public d'identifier sa personne à son rôle d' élu multicartes si fortement qu'une alternance peut provoquer un vrai drame personnel. La possession de mandat revêt alors une valeur existentielle telle qu'on en devient prêt à tout pour les garder.

Castoriadis citait Aristote : « la vraie démocratie est celle où chacun peut gouverner et être gouverné » ; pour cela il nous faut des Assemblées réellement mixtes, des lois sur la parité, et contre le cumul qui créeraient un formidable appel d'air pour de nouveaux talents, de nouvelles expériences et itinéraires. Ce sont plus de mille postes suffisamment rémunérés pour que l'on s'y consacre à plein temps, qui ouvriraient des perspectives aux femmes, aux pauvres, aux jeunes, à toutes les cultures, bref à l'avenir.

VERTS

18.CEDIS : régionales et enjeux pour chacun

A partir de l'expérience d'un groupe d'élus Verts et de leur élaboration d'un bilan de mandat, j'ai tenté de montrer l'utilité de clarifier dès le début les buts poursuivis, les motivations de chacun (politiques, personnelles, collectives) sans tabous, ni suspicion.

Il est en effet fondamental pour les Verts de construire des procédures et des régulations originales entre :

- Habitants et élus.
- Elus et militants.
- Elus de base et Vice- Présidents.

La transparence, le côté collectif de la décision, la prise en compte des rythmes de chacun sont essentiels pour faire du solide et du durable.

Faute de quoi on en arrive vite à des jugements à l'emporte pièce « élus autistes, élus intéressés, habitants qui ne comprennent rien, militants intégristes » et autres réjouissances, toutes porteuses de rupture de confiance dans la démocratie, plus que jamais indispensable au développement durable.

Ceux qui viennent d'entamer leur mandat régional ont devant eux 3 à 5 ans pour construire, sans la distorsion des rivalités et des effets de manche électoraux.

19.« ARBRES DE CONNAISSANCES »

C'est une méthode (via internet) qui permet à un groupe (habitants d'un quartier, professionnels, militants) de mettre en commun leurs savoirs au travers d'une figuration (arbre) interactive.

On n'y entre donc qu'en communiquant, on y reste en échangeant.

Ceux qui n'y sont pas sont ceux qui ne partagent rien.

Les usages fonctionnels sont multiples : avoir une représentation d'un groupe ; entrer en relation avec ceux qui savent ce que vous cherchez ou ceux qui cherchent ce que vous savez. Imperméable à la hiérarchie, ce système, inventé par Michel Authier (voir livre « Pays de connaissances ») et soutenu par Michel Serres aurait pu être au service des Verts.

Après une vaine tentative sous le précédent CE, j'ai renouvelé l'essai et les mises en contact (Authier, Sec.Nat etc...) mais après 3 réunions le verdict est tombé : c'est trop cher, même comme outil des européennes, et l'intérêt suscité est très faible.

Domage.

Marie-Christine BLANDIN
Le 1^{er} juillet 2004

P.S : L'avantage de cette forme écrite est que je peux vous en dire plus.
L'inconvénient est que cela ne me permet pas les questions.
Vous pouvez toujours me les envoyer.

COORDONNÉES DES ASSISTANTES PARLEMENTAIRES :

Sabrina SCHLIWANSKI :

☎ 06.25.10.45.94

Mail : sabviet@yahoo.fr

Karima DELLI :

☎ 06 20 50 03 65

Mail perso : delli.karima@caramail.com